

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

AVIS PUBLIC

**DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION
DES TAXES - ANNÉE 2026**

AVIS PUBLIC est donné à tous les contribuables de la municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan que le rôle de perception des taxes pour l'année financière 2026 a été complété et est déposé au bureau de la Municipalité et que nous avons procédé à l'envoi des comptes de taxes conformément à la Loi.

Donné à Saint-Roch-de-l'Achigan, ce 26^{ème} jour du mois de février 2026.

Daniel de Brouwer
Directeur général par intérim